



Les subventions

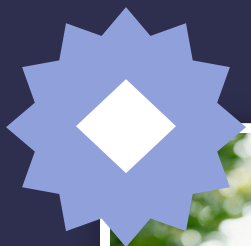


Les différentes subventions

1. Subvention AES2
2. Subvention centres de vacances
3. Subvention écoles de devoirs
4. Subvention AES 1
5. Subvention de coordination
6. Subvention PAD (présentation spécifique)

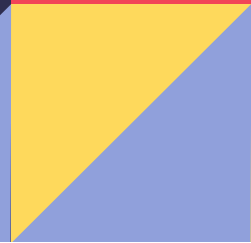
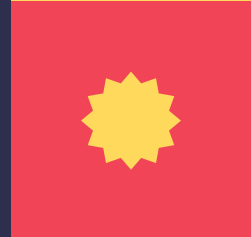
1 AES2





Héritage du fédéral (ex FESC)

- même principe que le 0-3
- on subventionne un volume de présences = capacité subsidiable
- ce volume donne droit à des postes d'accueillants et de responsables (subventionnés)
- ces postes sont valorisés en fonction de l'ancienneté
- +10% de frais de fonctionnement





2

Centres de vacances



Calcul des points et des coefficients

- subside en fonction des présences
- coeff des enfants valides / porteurs de handicap
- coeff supplémentaire pour les séjours
- coeff pour les encadrants :
coordinateur breveté/ coordinateur 2ème stage
animateurs brevetés ou non / bénévoles
- paiement en 1 x en janvier N+1

3

Ecoles de devoirs





Forfait et points

- subside de lancement en année 1
- un forfait quel que soit le nombre d'enfants
- points en fonction des présences
- points en fonction des animateurs qualifiés
- année budgétaire = année scolaire

4 AES1





Calcul des présences

- année budgétaire = 3ème et 4ème trimestre N + 1er et 2ème trimestre de N+1
- présences à encoder sur le Portail
- délai : 3 mois après la fin du trimestre maximum
- avance de 0,40 € / présence payée chaque trimestre
- solde : calculé en fonction d'un coefficient et payé en janvier



5

**Subvention de
coordination**

Quelle enveloppe ?

Enfants 3- 12 ans	Subvention index 2004	Subvention index 2022-2023
0 - 1 999	19 000 €	30 153 €
2 000 -3 999	20 000 €	31 740 €
4 000 - 5 999	38 000 €	60 305 €
6 000 - 7 999	57 000 €	90 458 €
8 000 et plus	76 000 €	120 610 €

Ligne du temps

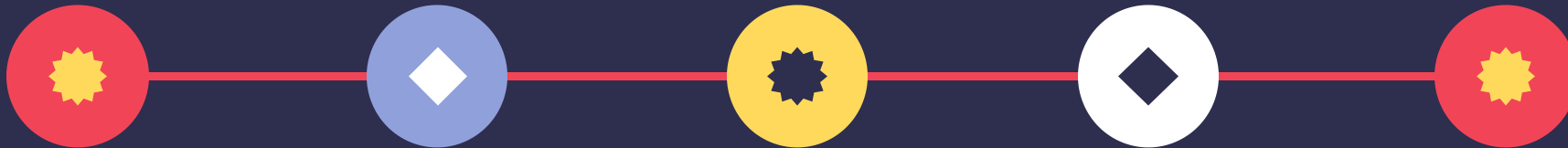
Octobre
Novembre
Décembre

Encodage du
dossier sur le
Portail

Janvier
Février

1. Paiement du solde
après analyse du
dossier (20%)
2. Paiement de
l'avance (80%)

Conditions !

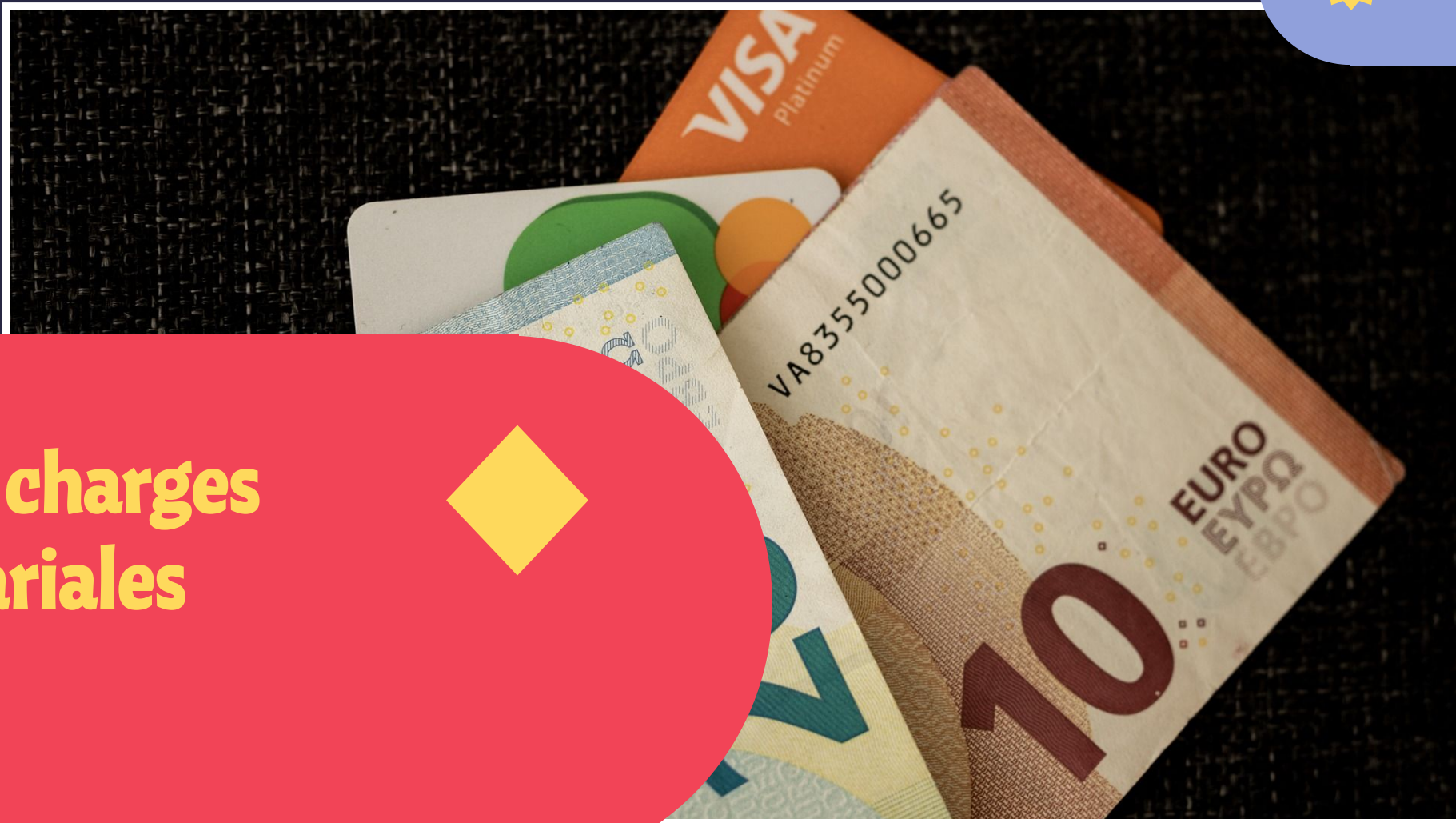


La convention
est validée

2 CCA minimum
en année N-1 +
PV's reçus

Le PCLE est ⁺
agréé ou en
voie de l'être

Les charges salariales



Le salaire brut mais aussi ...



- le pécule de vacances
- la prime de fin d'année



- les charges patronales
- le pécule de sortie
- la médecine du travail



- les assurances
- les frais de transport domicile / lieu de travail si remboursés par l'employeur



- les titres repas
- le secrétariat social
- la prime syndicale



- courriers / photocopies / téléphonie / énergie
- fourniture / mobilier de bureau/informatique



- frais de publication
- frais de réunion / CCA



- en lien avec les missions de CATL
- formations ONE ou autres admissibles au cas par cas

Les formations



PROGRAMME ACCUEIL TEMPS LIBRE



FORMATIONS CONTINUES DESTINÉES AUX PROFESSIONNEL·LE·S DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

ANNÉE 2023-2024



ONE.be



Matériel et outils didactiques



Dépenses liées à un projet ou un objectif porté par le CATL

A indiquer dans le Plan d'Actions Annuel



Step 1

Projet incluant TOUS les opérateurs d'accueil



Step 2

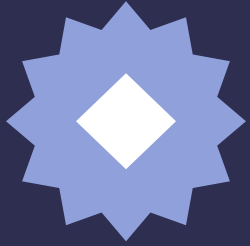
Tous réseaux confondus



Step 3

Le matériel doit équiper TOUS les lieux d'accueil ou circuler d'un endroit à l'autre

Quelques exemples ...



Objectif zéro déchets



Promouvoir la lecture



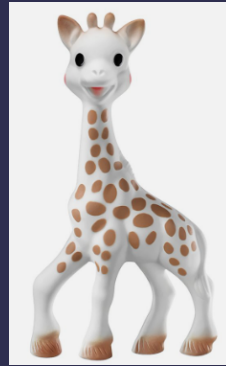
Les jeux en extérieur



Le matériel doit être :



De qualité



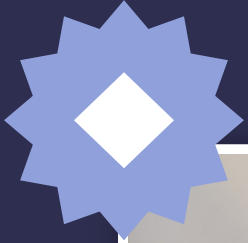
Résistant



Durable

**Répartition du matériel en fonction du nombre
d'enfants accueillis**

D'autres idées ...



Frais de publication

- Brochures
- Invitations aux événement ATL (fêtes de l'ATL, goûters d'information aux parents...)



Fêtes

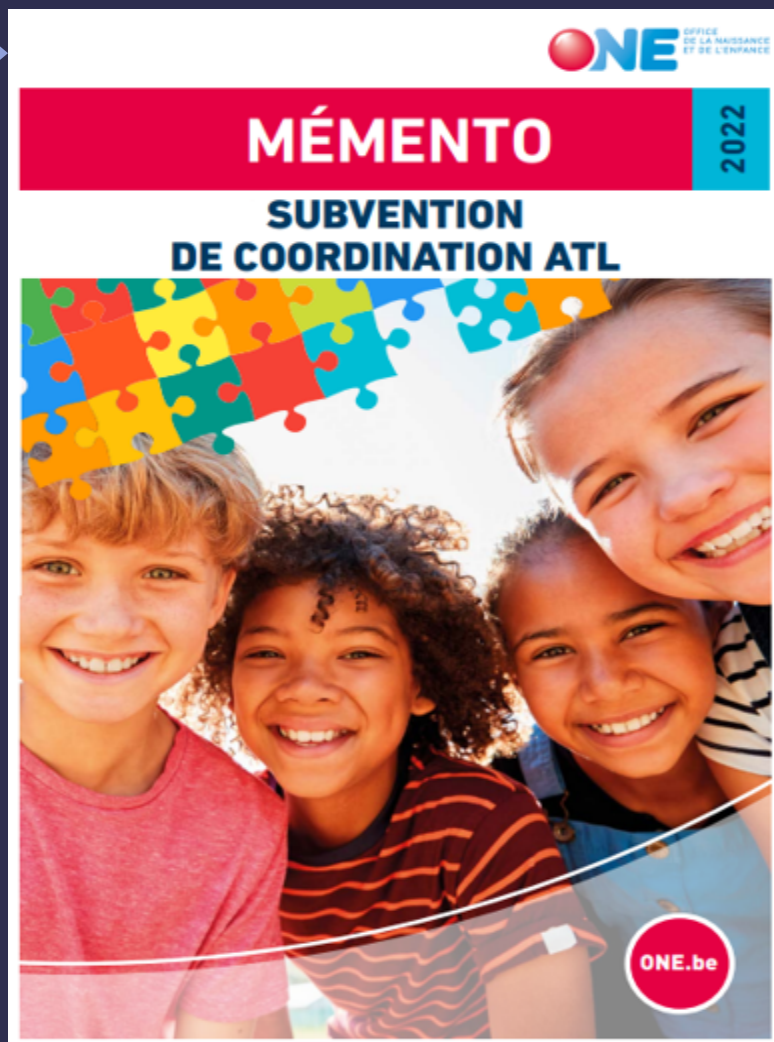
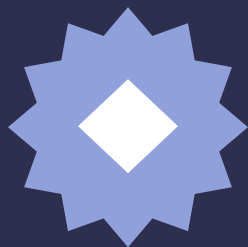
- Mise en place de la Saint-Nicolas, Halloween, Pâques ...



Internet

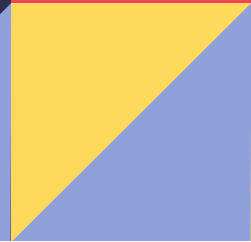
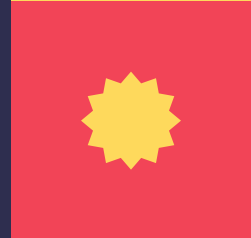
- Création d'un site ATL de la commune
- Création d'un logo
- Entretien et mise à jour du site existant

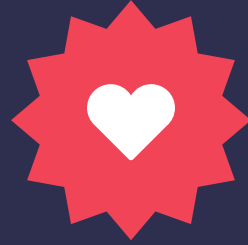




Pour vous aider : le "Mémento"

- Tous les frais acceptés dans le dossier
- Explications par catégorie de frais
- Capture d'écrans
- Contacts





Merci pour votre attention



 **ONE** OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

